

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Mohamed Ridouane Chahid, *Président du Conseil communal*, ;  
Alessandro Zappala, *Bourgmestre* ;  
David Cordonnier, Véronique Levieux, Habibe Duraki, Philippe Michotte, Ali Ince, Jean-Luc Muleo, Ingrid Haelvoet, *Echevin(e)s* ;  
Marc Bondu, Pascal Freson, Véronique Mbombo Tshidimba, Firyan Kaplan, Elsie Bouttelgier , Sébastien Lepoivre, Nordine El Farouri, Ibrahim Yücelbas, Tina Martens, Alexandre Larmoyer, Mathieu Vervoort, William Beayou, Céline Martens, Sufian El Moussaoui , Kelly Itela, Hamza Yesilördek, Elisa Bruno, Christine Jacquart, Rania Demesmaeker, Liridon Demiri, Aïssatou Camara, Elodie Depalle, Emir-Can Demir, Jos Kuipers, *Conseillers communaux* ;  
Dirk Borremans, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Hicham Talhi, Christophe Gelin, *Conseillers communaux*.

**Séance du 19.02.25**

---

**#Objet : Motion de Mme Kelly Itela, conseillère communale, inscrite à l'ordre du jour suite à la demande écrite du 09 février 2025 de Monsieur Mathieu Vervoort, conseiller communal, demandant le respect de l'intégrité territoriale de la République Démocratique du Congo et le retrait des troupes du M23 et du Rwanda des Provinces de l'Est de la RDC. #**

---

Séance publique

**SECRETARIAT COMMUNAL**

LE CONSEIL, réuni en séance publique,

Alors que la situation en République démocratique du Congo était déjà particulièrement grave avec la guerre menée par le M23, aux côtés de leurs alliés rwandais, la perte de la ville de Goma dans la Province du Nord Kivu, fin janvier 2025, marque un tournant dramatique à la crise que la RDC traverse depuis plus de 20 ans.

Avec plus de 6 millions de déplacés, dont plus de 400 000 depuis janvier selon l'ONU, cette crise humanitaire sans précédent ne peut désormais qu'empirer avec l'attaque sur Goma. On estime qu'un million d'habitants y vivent, auxquels s'ajoutent plus de 700 000 réfugiés. Et le risque d'escalade régionale est désormais bien réel.

Pendant ce temps, l'Union européenne continue de coopérer avec le Rwanda tandis que les minerais congolais sont pillés puis revendus au Nord et que des casques bleus sont tués.

Nous ne pouvons pas rester passifs face aux violences inouïes qui frappent la RDC. Il est grand temps que la Belgique prenne une position claire et ambitieuse, et joue un rôle actif dans la résolution de cette crise. Une réponse humanitaire et diplomatique urgente est nécessaire : la paix doit être rétablie en RDC, et les crimes doivent cesser.

Le M23 et le Rwanda doivent déposer les armes, et le Rwanda doit cesser son soutien au M23.

Les viols doivent cesser maintenant et il est impératif de sortir de la logique d'impunité pour ces crimes abominables qui sont utilisés comme une arme de guerre depuis des décennies.

L'intérêt économique est la raison principale de cette ingérence, une pression économique et diplomatique pourrait donc apporter une solution à la crise.

En attendant, il est urgent que la Belgique et l'Europe apportent une aide adaptée.

Nos gsm et nos voitures électriques ne peuvent pas continuer à être couverts du sang des Congolais à cause des composants des batteries qui viennent de leur pays.

Le Conseil Communal d'Evere, particulièrement sensibilisé et solidaire avec le peuple congolais,

1. Considérant la violation de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo par le Rwanda;
2. Considérant que les habitants de la République démocratique du Congo continuent de subir des violences, des violences sexuelles, des attaques, des meurtres et des violations généralisées des droits humains perpétrées par des groupes armés nationaux et étrangers, notamment dans l'Est du pays;
3. Considérant que ces violences, attaques et violations se sont multipliées au cours de ces dernières semaines, en particulier dans les territoires de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu;
4. Vu la Résolution 1325 intitulée "Femmes, paix et sécurité" du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptée à l'unanimité le 31 octobre 2000;
5. Vu la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, adoptée le 27 juin 1981 et entrée en vigueur le 21 octobre 1986;
6. Considérant que la République démocratique du Congo est signataire du protocole de Maputo (Protocole international de l'Union africaine amenant les États signataires à garantir les droits des femmes), depuis mars 2018;
7. Vu la Constitution de la République démocratique du Congo adoptée le 18 février 2006;
8. Vu les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, notamment la Résolution 2641 du 30 juin 2022 sur la situation concernant la République démocratique du Congo;

Le Conseil communal d'Evere considère que l'intégrité territoriale de la RDC est violée au regard du droit international.

Le Conseil communal d'Evere condamne fermement les crimes perpétrés par le M23 et les forces rwandaises, et appelle les rebelles à déposer les armes tout en respectant le droit international.

Le Conseil communal d'Evere condamne fermement le viol utilisé comme arme de guerre.

Le Conseil communal d'Evere demande :

- Au gouvernement fédéral et aux gouvernements des entités fédérées d'appeler au retrait des troupes du M 23, soutenues par le Rwanda, et aux troupes Rwandaises de se retirer des Provinces de l'Est de la RDC;
- Aux gouvernements régionaux une obligation de transparence sur les ventes d'armes au Rwanda;
- Que la Belgique et l'Union européenne aillent désormais au-delà des postures et des condamnations de principe et envisagent des sanctions ciblées contre les responsables du M23 et des troupes rwandaises impliquées dans l'agression de la République démocratique du Congo;
- Que la Belgique prenne la tête d'une initiative internationale à travers les Nations Unies ou l'Union européenne pour faire cesser les crimes et que toutes les parties au conflit respectent leurs engagements internationaux;
- Que la Belgique et l'Union européenne prennent des mesures humanitaires urgentes afin de soutenir la population victime de ce conflit;
- Que la Belgique encourage les autorités congolaises à agir, avec ses partenaires de la communauté internationale et en consultation étroite avec la société civile congolaise, afin de trouver une solution diplomatique durable basée sur le respect du Droit international;
- Que la Belgique agisse au niveau européen pour œuvrer à la suspension immédiate de l'aide militaire à l'armée rwandaise apportée dans le cadre de la Facilité européenne pour la paix et de conditionner son soutien à un engagement préalable de retrait du soutien de l'armée rwandaise au M23;
- Que la Belgique agisse au niveau européen pour œuvrer à la suspension de l'accord de coopération sur les matières critiques entre les deux parties, tant que le Rwanda poursuivra son soutien au M23;

- Que la Belgique et l'Europe renforcent leur approche globale en matière de violences sexuelles perpétrées en République démocratique du Congo et prennent position pour une approche holistique de la problématique.

Le Conseil communal d'Evere demande enfin que cette motion soit envoyée au Premier Ministre et au Ministre des Affaires étrangères, aux Ministres-Présidents des entités fédérées, à l'ensemble des présidences de partis représentés au sein des différents parlements belges ainsi qu'à l'Ambassadeur du Rwanda et à l'Ambassadeur de la République démocratique du Congo en Belgique.

Le Conseil approuve le projet de motion.  
33 votants : 33 votes positifs.

*1 annexe*

*Motion Communale Est RDC 11.02.2025 - M. Vervoort.pdf*

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
(s) Dirk Borremans

Le Président du Conseil communal,  
(s) Mohamed Ridouane Chahid

POUR EXTRAIT CONFORME

Evere, le 25 février 2025

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Dirk Borremans

Alessandro Zappala